



GEMEINDE LONTZEN · COMMUNE DE LONTZEN

Kirchstraße 46 · Rue de l'Eglise 46 · B-4710 Lontzen

Conditions générales de vente

Vente de 2 terrains à bâtir situés Bommertzgasse

STÄDTEBAUAMT
SERVICE D'URBANISME

UNSER ZEICHEN
NOS RÉFÉRENCES

IHR ZEICHEN
VOS RÉFÉRENCES

ANHANG
ANNEXE

DATUM
DATE

02/05/2017

BETRIFFT Vente de 2 terrains à bâtir situés Bommertzgasse.
CONCERNE

Par la présente le Collège communal de Lontzen informe, que quatre terrains à bâtir situés Bommertzgasse à Lontzen sont mis en vente en considération des critères définis, en vue de la construction de maisons unifamiliales :

Situation: Bommertzgasse à Lontzen – Div. I, Sect. C, Numéro 240a2

Lot 22 603 m²

Lot 21 530 m²

Prix pour les lots 22-21: 88€/m². Ce prix reste très compétitif et avantageux pour notre commune.

Lots du lotissement « Stiftung Sonnenschein » Ref. 10.199-3/104 du 24/09/2009.

Les conditions suivantes ont été fixées par le Conseil communal en sa séance du 29/03/2016:

- Aménagement par l'acheteur endéans les 10 ans (le gros œuvre doit être terminé).
- Le terrain ne peut être loué ou vendu endéans les 15 ans.
Dans le cas contraire, la plus-value doit être reversée à la Commune
- Le ou les acheteurs ne peuvent être propriétaires d'une maison d'habitation et/ou d'un terrain à bâtir, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.
- L'acheteur ou dans le cas d'un couple, un des acheteurs doit endéans les 20 dernières années avoir été enregistré pendant minimum 5 ans dans le registre de population de l'arrondissement de Verviers, les habitants originaires de la Commune de Lontzen seront prioritaires.

- L'acheteur isolé devra avoir un revenu imposable qui ne dépasse pas les 50.000€. Le revenu imposable d'un couple marié ou en cohabitation légale ne devra pas dépasser les 70.000€, sur base du dernier avertissement-extrait de rôle.
- Par enfant et/ou personne handicapée, à charge du ou des acheteurs, 5000€ seront ajoutés au revenu imposable.

Ordre des critères d'attribution :

- Répondre aux conditions de vente
- Les habitants ou anciens habitants de la commune de Lontzen
- Dans l'ordre des priorités, les acheteurs ayant les revenus les plus bas sont prioritaires. Afin d'assurer la comparaison des revenus entre personnes isolées et couples, le revenu imposable sera divisé par deux.

Procédure de demande d'achat

Les candidatures sont à introduire par courrier recommandé au Collège communal de la Commune de Lontzen – Rue de l'Eglise, 46 à 4710 Lontzen.

Début des envois : 02/05/2017

Clôture des envois: 01/06/2017.

Les enveloppes contenant les candidatures doivent mentionner „ Soumission pour un terrain à bâtir à Lontzen, Bommertzgasse“.

Les offres remises sont irrévocables pour les offrants.

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique le 01/07/2017 à 16H30 dans la Salle du Conseil de la Commune de Lontzen. Tous les candidats peuvent assister à l'ouverture des offres.